

Coup d'envoi du projet ARC HORLOGER

La Chaux-de-Fonds et Besançon, le 10 février 2021 – A la suite de l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, arcjurassien.ch et Grand Besançon Métropole donnent le coup d'envoi du projet ARC HORLOGER. Il s'agit désormais de coordonner et de pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire emblématiques de l'Arc jurassien franco-suisse, de Genève à Schaffhouse et de Bienne à Besançon.

ARC HORLOGER en actions

Le projet prévoit plusieurs réalisations d'envergure d'ici fin 2022 : la création d'une structure transfrontalière destinée à fédérer les parties intéressées, entreprises et indépendants, écoles et instituts de formation, musées et centres d'archives, mais également les autorités publiques concernées. Ce réseau d'acteurs sera animé et promu par le biais d'un site internet et de lettres d'informations. Le site internet abritera notamment un portail permettant d'orienter vers des ressources documentaires conservées dans une multitude d'institutions. Enfin, le programme d'ARC HORLOGER comprend l'organisation d'un forum de la formation qui aura pour mission d'instaurer un dialogue entre les acteurs suisses et français concernés. Première initiative annonciatrice de la dynamique à venir, l'exposition photographique « Transmissions », dont la réouverture est attendue dans les prochaines semaines, est le fruit d'une collaboration entre le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et le Musée du Temps de Besançon¹.

Des savoir-faire à sauvegarder, à valoriser et à faire vivre

L'inscription des savoir-faire horlogers et de la mécanique d'art au patrimoine de l'UNESCO, le 16 décembre dernier, a marqué un tournant décisif pour les personnes et les milieux détenteurs de telles pratiques. Le projet Interreg ARC HORLOGER vise à les réunir durablement au sein d'une structure commune, à les accompagner dans la sauvegarde et la transmission de savoir-faire parfois multiséculaires et à valoriser cette richesse patrimoniale exceptionnelle en la portant loin à la ronde.

Une équipe de projet franco-suisse et de nombreux partenaires

Sous la conduite d'arcjurassien.ch côté suisse et de Grand Besançon Métropole côté français, ARC HORLOGER sera mis en œuvre en partenariat avec le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, l'Office fédéral de la culture, la Ville de Besançon/Musée du Temps et le PETR du Pays horloger. Les artisans, les centres de formation, les musées et les centres d'archives, ainsi que les collectivités suisses et françaises concernées seront étroitement associés aux différentes actions.

Étude de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

A l'aide de données chiffrées, cette analyse publiée fin 2020 dresse un tableau très instructif de la situation actuelle de l'horlogerie dans l'Arc jurassien franco-suisse. On y apprend notamment que le territoire abrite une forte densité d'établissements horlogers de petite dimension, qu'il propose une grande variété de formations et que 20% des emplois industriels se situent dans l'horlogerie. L'étude peut se lire en ligne ou se télécharger sur www.ostaj.org.

¹ Accessibilité de l'exposition et informations supplémentaires sur www.mih.ch et www.mdt.besancon.fr

Pour plus d'informations :

arcjurassien.ch

France Terrier, cheffe de projet suisse d'ARC HORLOGER

Rue de la Paix 13

2300 La Chaux-de-Fonds

+41 32 889 76 20 / france.terrier@arcjurassien.ch

www.arcjurassien.ch

Grand Besançon Métropole

Contact presse Martine MENIGOZ

03 81 87 88 87 / 06 73 79 74 70 - martine.menigoz@grandbesancon.fr - www.grandbesancon.fr

Marieke Steenbergen, chef de projet français d'ARC HORLOGER

+33 3 81 87 89 80 / marieke.steenbergen@grandbesancon.fr

Partenaires du projet ARC HORLOGER

Le projet ARC HORLOGER, dont le budget s'élève à quelque CHF 710'000.-/Euros 670'000.-, est soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse 2014-2020 et bénéficie à ce titre d'une subvention européenne (Fonds européen de développement régional) couvrant 65% du coût total français. Ce soutien est complété par une subvention fédérale Interreg correspondant à 50% du coût total côté suisse. L'Etat français – (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les cantons de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud sont également co-financeurs du projet.

